



Edito

SÉCURITÉ GLOBALE, SÉCURITÉ TOTALE, ET APRÈS...

La facture devient très lourde et surtout inacceptable. Une loi de plus pour limiter les droits collectifs et individuels, et surtout les maîtriser, contrôler et les interdire sous certaines formes. Sans rentrer dans le détail, c'est une loi qui va régler le droit à se rassembler, s'organiser et à manifester. C'est une attaque contre le droit fondamental individuel et collectif à exprimer des convictions syndicales et politiques critiques contre tel ou tel gouvernement ou décision patronale dans les entreprises.

C'est une attaque de plus contre la liberté d'expression publique, pour autant si précieuse pour nos gouvernants depuis les derniers épisodes tragiques. Comment peut-on revendiquer une parole, des dessins, des caricatures, des films sans censure, tout ça à juste titre, la liberté d'expression et dans le même temps taper, massacrer, fliquer, surveiller, interdire et vouloir filmer celles et ceux qui pensent autrement et qui dénoncent les prêches de ceux qui infusent la pensée unique ? Ce que nous dit le gouvernement ne reflète absolument pas ce qu'il pense, c'est tout l'inverse.

Sous couvert de lois d'exception, qu'elles soient terroristes, sécuritaires ou sanitaires, nos libertés ont été rabaisées, voire pour certaines annihilées dans la plus grande discrétion. Et même s'il en reste un peu, elles sont et seront à l'avenir de plus en

plus réduites et contrôlées. Nous vivons sous un gouvernement qui impose un contrôle permanent de nos faits et gestes, qui soumet nos vies à des autorisations permanentes.

On nous dit que c'est la guerre et ils emploient des méthodes guerrières, d'occupation par l'ennemi. Mais qui est cet ennemi ? Sans aucun doute, enfin pour les gouvernants et le patronat, c'est le virus et la maladie, pourquoi pas ? Cependant, en y regardant de plus près, les méthodes sécuritaires employées et ce projet de loi montrent que ces pratiques sont utilisées par l'occupant et non par ceux qui sont censés se défendre et résister. Une autre idée serait de dire que ces mêmes pratiques se déclinent dans un gouvernement qui aurait décidé de collaborer avec l'ennemi.

Couvre feu, interdiction de se rassembler, limitation des déplacements, contrôles permanents, amendes, arrestations, emprisonnements, laissez-passer, police et justice aux ordres, pleins pouvoirs au Préfet, etc... peuvent nous laisser penser que nous vivons une partie de notre histoire que d'autres avant nous ont vécue. La violence n'est plus physique, quoique, elle est psychologique et mentale. Elle nous conditionne à accepter, pour la plupart d'entre nous, l'inacceptable, à savoir les fondamen-

.../...

Sommaire :

Edito : Sécurité globale, ...	P. 1 & 2
Intervention Retraités au CDCA	P. 2
Tract UD 5 Décembre 2020	P. 3 & 4
Tract Auxitrol - Point sur le PSE	P. 5 & 6
Interventions CESER- Plénière 12/10	P. 6 à 8
Action des retraités du 17/11/2020	P. 9
Communiqué de presse INDECOSA	P. 10
Formation Syndicale - Programme 2021	P. 11
Résultat de la souscription UD	P. 12



AGENDA

SAMEDI 5 DÉCEMBRE

GRÈVE ET RASSEMBLEMENTS

BOURGES : 11 h 00 devant le MEDEF
Place Juranville

VIERZON : 10 h 30 à l'Auditorium
Jardin de l'Abbaye

ST-AMAND - ST-FLORENT :
Rassemblement à BOURGES

LA GUERCHE :
Rassemblement à BOURGES ou NEVERS

taux de ce qui fait société, le vivre ensemble en communauté politique.

Ce n'est pas une critique, depuis des mois, nos esprits critiques et revendicatifs sont un peu mis en sommeil ou bien en-dessous de ce qu'il faudrait pour déclencher un autre débat, d'autres perspectives. Le débat public est complètement biaisé et tout tourne autour du confinement et les interdits qui en découlent. Et quand ils changent de sujet c'est pour nous mettre la pression avec les wagons de licenciements, nous dire que la réforme de l'assurance chômage et des retraites sont toujours d'actualité, que le monde d'après sera pire que le monde d'avant et qu'ils nous préparent sérieusement à en baver.

Comme par le passé, nous devons rentrer en résistance, nous déconfiner totalement et partout. Nous devons reprendre une activité normale sans pour autant faire prendre de risque aux camarades et aux salariés. Le patronat n'est pas à l'arrêt et ne l'a jamais été. Il est plutôt à l'offensive et à la manœuvre, pour preuve les licenciements dans le département et partout en France, et le déversement d'argent public.

Ce que l'UD a pu faire depuis le mois de mars, nos écrits, nos interventions envers les services de l'Etat comme les différentes actions et manifestations montrent que nous avons toujours autant l'envie d'en découdre. Ce qui nous manque, c'est la participation des uns et des autres, des travailleurs même si tout n'est pas à jeter compte tenu de la période. Le Comité Confédéral National de novembre a décidé de faire du 5 décembre, initialement organisé par la CGT Chômeurs et Précaires, une grande journée de grève et de manifestations autour de l'interdiction des licenciements, du retrait de la réforme de l'assurance chômage et des retraites, pour une autre société.

La responsabilité de la CGT est grande malgré ce que peuvent en dire nos détracteurs qui nous traitent d'inconsistants au moindre appel à la grève. La CGT doit être, et nous le sommes, porteur et moteur de la résistance et de la riposte sur ses positions de classe. A nous de mettre tout ça en musique.

Bon courage, mes Camarades.

Sébastien Martineau
Secrétaire Général

INTERVENTION RETRAITÉS CGT A LA PLÉNIÈRE CDCA

(Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)
DU 14 OCTOBRE 2020

Au-delà des répercussions de la crise sanitaire sur le fonctionnement du CDCA, un récent article du « Berry Républicain » titrait : *Situation « inquiétante » aux urgences*. Faute de médecins urgentistes, des patients ont dû être redirigés vers les urgences de Saint-Amand Montrond ou de Vierzon. Il est significatif que ce soit des patients qui aient informé la rédaction du journal.

Devons-nous être surpris quand divers points contenus dans le Plan Régional de Santé (PRS2) laissaient craindre ce genre de risques que nous avons alors soulignés dans notre intervention ? Ce ne sont pas les propos évasifs de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui sont de nature à nous rassurer.

Concernant les points d'actualité, il ne nous semble pas incongru d'évoquer ici le 75^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale d'autant qu'elle fut imaginée en 1945 par Ambroise Croizat, secrétaire de la Fédération CGT des Métaux. Notons qu'à cette époque, le Ministre du Travail est aussi celui de la Sécurité Sociale qui est alimentée par le travail et la cotisation qui, versée par le salarié ou l'employeur, est du salaire.

Concernant le rapport Libault et l'avis plutôt positif émis alors par la majorité du CDCA et sur lequel nous avons formulé plusieurs réserves ainsi qu'un avis négatif, permettez nous de revenir sur les notions de dépendance et perte d'autonomie.

Les orientations concernant ce sujet, au-delà des bonnes intentions et de mesures symboliques comme le changement du nom des EHPAD, constituent en réalité un nouveau coup porté à la Sécurité Sociale.

Nous considérons qu'il s'agit d'un problème de santé qui doit être pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. En effet, si la perte d'autonomie survient certes le plus souvent chez les personnes âgées, la cause en est toujours la maladie. Notons que plus de 70 % des personnes de plus de 75 ans sont complètement autonomes, de même pour certains centenaires.

LA CGT REVENDIQUE

- **La mise en place d'un grand service public de la santé et de l'action sociale intégrant tous les personnels, qu'ils exercent à domicile ou en établissement.**
- **La création de 200.000 postes**, dont 40.000 immédiatement pour les EHPAD afin de réaliser l'objectif **d'un agent par résident**.
- **Des services d'aide et de soins à domicile à statut public rattachés aux hôpitaux** pour répondre aux besoins des personnes à domicile, quel que soit leur lieu de résidence, **avec du personnel formé, qualifié et correctement rémunéré**. Les frais de soins et d'aide à domicile doivent être **totale**ment pris en charge par l'assurance maladie au même titre qu'en établissement.

Le financement des nouvelles constructions et des rénovations doit être à la charge de l'État.

LA PRISE EN CHARGE A 100 % PAR LA SECURITE SOCIALE DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE MALADIE C'EST LA SEULE SOLUTION JUSTE ET EFFICACE, C'EST UN ENJEU DE SOCIETE.

Nous vous remercions de votre attention.

Pour l'Union Syndicale des Retraités CGT
Michel CHOLLET



OPPOSONS-NOUS AUX LICENCIEMENTS, A LA PRÉCARITÉ ET A LA PAUVRETÉ

PATRONAT COUPABLE, GOUVERNEMENT COMPLICE

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2020

BOURGES **11 h 00** – devant le MEDEF (Place Juranville)

VIERZON **10 h 30** – à l'Auditorium (Jardin de l'Abbaye)

ST-AMAND - ST-FLORENT : Rassemblement à **BOURGES**

LA GUERCHE : Rassemblement à **BOURGES** ou **NEVERS**

GREVE ET RASSEMBLEMENTS

Ça suffit... Il faut arrêter de croire tout ce qui se raconte depuis des semaines, des mois : les licenciements seraient inéluctables, un grand nombre d'emplois devraient disparaître et les travailleurs devraient perdre leur travail. Combien de temps pouvons-nous encore entendre l'interminable discours du patronat et des dirigeants de ce pays sans se poser des questions ?

La maladie existe, nous en sommes tous conscients, il faut faire attention. Pour autant, ce qui se passe dans les entreprises, l'administration et les services dépasse allègrement le cadre de la crise sanitaire. Nous sommes dans une crise économique sans précédent depuis des années et son aboutissement pourrait se dérouler maintenant. Les faits sont là et les conséquences devraient être catastrophiques pour les salariés, pour l'ensemble des travailleurs dans le pays et partout dans le monde.

Nous le savons, l'opportunisme du patronat, du capital

est sans limite, et encore plus dans la période. Une pluie de licenciements s'abat malheureusement sur le pays et sur le département. Les fermetures de certains commerces ne laissent pas beaucoup d'espoir pour les salariés concernés et les mesures du gouvernement ne laissent envisager rien de bon sur le long terme.

Pour preuve, les annonces des groupes de la grande distribution de prendre en charge la distribution internet des petits commerces, lancent la conquête et la prise en main des pas de porte des centres-villes. Bien entendu avec l'argent des contribuables et l'assentiment des élus locaux.

Le virus destructeur de l'économie ?



Ce 5 décembre, c'est l'occasion de dire non à ces projets patronaux de réorganisation des activités. Encore une fois, les licenciements et la précarité ne sont pas la finalité d'une situation que nous n'avons pas choisie. Contrairement à ce qu'on peut nous dire et nous faire croire, il y aura toujours des avions qui volent, des voitures qui

roulent et des fabrications de tous genres en France.

Ce 5 décembre est l'occasion d'affirmer que la précarité, la pauvreté n'ont pas leur place dans une société comme la nôtre et n'importe où sur cette planète. Notre pays, qui compte parmi les plus riches au monde, a les moyens d'en finir avec les situations que nous connaissons. Il est temps de créer les conditions pour éradiquer la

pauvreté partout où elle existe. La solidarité à l'intérieur du pays comme à l'extérieur doit être une revendication indispensable et non un grand discours sans effet. Ce combat nous appartient et nous sommes les seuls à nous en préoccuper. Les autres sont exclusivement sur la bonté et la charité. La seule solution est la répartition des richesses que les travailleurs auront décidée.

Ce 5 décembre est l'occasion de revendiquer en priorité :

- ☞ *L'arrêt de l'ensemble des licenciements,*
- ☞ *Le maintien de la totalité du salaire dans les mesures de chômage partiel et payé intégralement par les grands groupes (puisque donneurs d'ordre),*
- ☞ *L'abandon de la réforme de l'assurance-chômage,*
- ☞ *L'abandon de la réforme des retraites,*
- ☞ *La diminution du temps travail tout au long de la vie,*
- ☞ *La mise en place d'une véritable sécurité sociale liée au travail,*
- ☞ *Une Sécurité Sociale à 100%, financée exclusivement par les cotisations et gérée par les salariés,*
- ☞ *Un salaire minimal à 2.000€ bruts sans qualification,*
- ☞ *Dans l'immédiat, la revalorisation des minima sociaux à ce niveau, pour les exclus du travail,*
- ☞ *Une solidarité internationale qui permette aux populations de travailler et vivre dignement là où elles sont.*

Notre Pays est riche. Nous, les travailleurs réunis dans la CGT, seul syndicat de classe, revendiquons la nécessité de nous organiser et de nous mobiliser pour obtenir un réel changement de société, sorti du capitalisme, pour la mise en commun de l'ensemble des richesses créées.



Bourges, le 23 Novembre 2020



SYNDICAT CGT AUXITROL WESTON

POINT SUR LE PSE

Depuis les premières annonces de la mise en place d'un PSE, la CGT s'est toujours opposée à ce plan de licenciement. Ce plan est inscrit dans un plan global de réorganisation, de restructuration comme l'écrit la direction.

La CGT n'a pas proposé et encore moins signé l'accord majoritaire de méthode qui valide, de fait, les pertes d'emploi collectives. Pour nous, la défense de l'emploi est une priorité contrairement à d'autres. C'est plus simple d'accompagner la régression sociale, le détricotage de nos acquis, le moins-disant social que la bataille contre les licenciements, contre les décisions de la direction.

Notre position est très respectable et au regard des enjeux sociaux dans l'entreprise et la vie familiale, nous n'en changerons pas.

Nous avons pris nos responsabilités en proposant systématiquement des avancées significatives pour que les salariés concernés par ces licenciements puissent partir avec un maximum de moyens, tant financiers que pour la suite de leur vie professionnelle.

Nous nous sommes vu, quasi systématiquement, opposer une fin de non-recevoir de l'ensemble du CSE et une agressivité presque malade envers nous et nos propositions.

L'enjeu est trop important pour que ces visions partisans et accompagnatrices soient les seuls sujets de discussions et de validations.

D'ailleurs, la CGT ne s'est pas associée aux critères d'élimination des salariés, nous laissons ces décisions à la direction qui décide de ces licenciements ainsi qu'à ceux qui les valident. La

CGT se bat contre les licenciements, d'autres moins, voire pas.

Pour autant, nous ne sommes absolument pas opposés à des départs volontaires, négociés pour celles et ceux qui désirent partir, notamment le départ à la retraite anticipée avec embauche de jeunes.

Des départs que la direction pourrait accepter en lieu et place des licenciements contraints avec des critères illicites de sanctions disciplinaires et qui misent sur l'avenir par des embauches de jeunes pour pérenniser la transmission des savoir-faire, pour maintenir et développer la qualité des produits fabriqués par les travailleurs.

On nous vend un PSE qui n'a pas lieu d'être !

Oui, on nous vend les licenciements comme la seule solution au maintien de la production. Les avions ne volent plus, on n'en construit plus, il n'y aura pas de reprise de marché avant 2023. C'est faux et la direction comme son allié nous vendent des solutions plus pessimistes que de raison.

Le marché de l'aviation étant en train de repartir à un rythme faible mais constant, c'est un ralentissement de l'économie mais les nouvelles perspectives de vaccin devraient accélérer la reprise, certains marchés sont d'ores et déjà ouverts, si bien que nos dirigeants américains supposent une reprise dans le second trimestre 2021.

L'avionneur AIRBUS a maintenu son discours sur une possible montée en cadence en passant de 40 appareils mensuels aujourd'hui à 47 ap-

pareils à partir du 3^{ème} trimestre 2021 (juillet) et a demandé à ses sous-traitants de se préparer à ce scénario.

Autre signe encourageant, AIRBUS maintient également les cadences de production des gros porteurs, soit 5 A350 et 2 A330 par mois.

L'avionneur a également livré 72 appareils en octobre 2020 et reçu 11 nouvelles commandes. BOEING reprend une activité soutenue, les vols reprennent en Asie et la maintenance redevient à un niveau élevé. Le marché aéronautique reprend et AUXITROL licencie, cherchez l'erreur !

D'ailleurs, TRANSDIGM vient de lever 1,5 milliard de dollars sur les marchés, comme quoi les capitalistes retrouvent de la confiance... Ces personnes-là n'investissent pas à risque, bien au contraire.

Preuve supplémentaire, l'action TRANSDIGM a retrouvé un niveau équivalent d'avant crise.

On nous propose la suppression de 124 emplois et de faire l'année 2021 avec près de 200 personnes en moins (124 CDI + une soixantaine d'intérimaires) sachant qu'avec ces quasi 200 personnes en plus nous faisons 30.000 heures supplémentaires annuelles qui auraient justifié l'embauche d'environ 18 personnes.

Dans quelles conditions travaillerons-nous demain et à quel rythme ? Nous entrevoyons plus une réorganisation qui pourrait dégrader nos conditions de travail dans l'entreprise et mettre en cause sa pérennité.

Pour le Syndicat CGT - le 19 Novembre 2020

CESER CENTRE VAL DE LOIRE

Séance plénière du 12 Octobre 2020

RAPPORT POST-COVID

Intervention de Florie GAETA au nom de la CGT

*Messieurs les Présidents,
Messieurs les Rapporteurs,
Cher(e)s Collègues,*

« Les entreprises qui sauront le mieux s'adapter aux transformations induites par le confinement du travail et par les bouleversements dus au COVID-19 seront sans doute celles qui connaîtront, dans le futur, les meilleures performances. La crise sanitaire a rebattu les cartes : certaines entreprises en sortiront renforcées (comme celles qui vendent des solutions numériques), d'autres non. Mais cela ne dépendra pas que du marché, de facteurs exogènes. Cela dépendra en grande partie de leur capacité à tirer les meilleurs enseignements de cette expérience, de leur capacité d'adaptation et de leur force endogène ».

Cet extrait du rapport résume à lui seul ce qu'implique la « résilience ».

« Résilience », mot magique issu de la novlangue libérale, à mi-chemin entre résignation et efficacité, tendant à nous faire accepter l'inacceptable. « Rési-

lience » c'est aussi le nom de l'opération militaire lancée par Emmanuel Macron en mars dernier lors de sa déclaration à Mulhouse ou encore le titre donné à l'incursion ministérielle de Mme Vidal là aussi à Mulhouse.

Si le terme de résilience semble assez nouveau, la notion même de résilience elle ne l'est pas. La prophétie résiliente relève du discours politique. Discours qui consiste à présenter les catastrophes non pas comme telles, mais comme des opportunités permettant des transformations sociales, des mutations indispensables à la réorganisation capitaliste.

C'est cette même notion qui est utilisée en Nouvelle Orléans après la catastrophe Katrina en 2005. S'en sont suivies la destruction des services publics, des logements sociaux, l'abolition du droit du travail, l'assouplissement des réglementations sur l'environnement, l'appauvrissement des populations locales, au nom de la reprise économique. Cette même prophétie est utilisée au Japon après Fukushima ou encore au Sri Lanka après le tsunami. Elle est aussi reprise

par l'ONU dans de multiples rapports. Il semble donc que la notion de résilience soit largement instrumentalisée par le pouvoir politique et soit mise au service de la privatisation et de la dérégulation. Cette notion permet de dédouaner les décideurs de toutes responsabilités dans la catastrophe que nous vivons. La preuve, dans ce rapport qui pourtant liste un certain nombre de constats, il ne nous permet pas pour autant d'en identifier les responsables et les véritables conséquences.

Ce terme de résilience nous apparaît donc comme une opportunité de détourner le débat, de nier les souffrances inhérentes aux choix politiques que l'on nous impose, de cacher, masquer toutes une série de réformes intervenant en pleine crise covid mais aussi et surtout en pleine crise du taux de profit.

Nous tenons à rappeler ici que la crise du taux de profit préexistait bien avant celle du covid. Comme nous avons pu l'exprimer en commission, ce travail manque pour nous de courage, d'ambition. Il ne porte pas le progrès.

Ce rapport ne remet aucunement en cause les maux inhérents à la crise capitaliste :

- Chômage de masse et réforme de l'assurance chômage,
- Privatisation de l'éducation,
- Déficit de la Sécurité Sociale,
- Destruction des services publics,
- Destruction des collectifs de travail et du lien social,
- Désertification et destruction des territoires.

Dans notre région, des milliers de salariés dans l'industrie vont se retrouver confrontés au chômage et à la précarité : Técalamit, Daher, Delphi, Hutchinson, XPO, Mécachrome, Thalès, Artec, Rosières, Sitem, Auxitrol Weston.

Aéronautique, transport, restauration, commerce, grande distribution... aucun secteur n'est épargné.

« La crise sanitaire a rebattu les cartes » mais qu'en est-il des salariés ? Sommes-nous dans un jeu ? Dans l'extrait du rapport, il est aussi précisé à la suite de la phrase précitée que « Cela ne dépendra pas que du marché... ».

Oui, cela dépendra aussi de choix politiques. Quels sont les choix politiques portés par le CESER ?

Pour étayer nos propos, voici l'exemple très concret de l'entreprise Comatelec à St Florent sur Cher appartenant au groupe belge Schreder, un des tout

premiers fabricants d'appareillage d'éclairage public en Europe. Le groupe a décidé de délocaliser la production en Espagne et en Ukraine. Le groupe Schreder réalise 50% de son chiffre d'affaires en France et principalement sur la fabrication à St Florent. 88% de cette production abonde le marché français. Le chiffre d'affaires du groupe est tiré fortement par la commande des collectivités françaises depuis 20 ans. Le taux de marge de 21,8% est supérieur à Danone, LVMH, Dassault ou encore l'Oréal, et tout ça avec de l'argent et de la commande exclusivement publics. Alors, crise sanitaire ou crise du taux de profit ? Les choix politiques du patronat sont, eux, extrêmement clairs.

Nous aurions souhaité que le monde du travail soit au cœur des préoccupations du CESER, que de réelles perspectives progressistes soient données à tous nos concitoyens. Si tel avait été le cas, nous aurions ainsi pu valoriser un CESER offensif, porteur de progrès, travaillant dans l'intérêt de tous.

Ce rapport ne porte rien d'innovant : aides multiples aux entreprises notamment sur l'apprentissage, aide à la non-délocalisation, aide à l'investissement vert, décentralisation, résilience, renforcement des entreprises de l'ESS qui pour beaucoup ne sont que la place laissée à l'entrepreneuriat pour compenser la casse des services publics, renforcement des pratiques de travail à partir du déploiement du numérique, décentralisation. Les entreprises citées précédemment ont largement bénéficié de tous ces dispositifs ne servant qu'à licencier.

Les régions revendiquent aujourd'hui toujours plus d'autonomie au détriment d'un Etat stratège au service des populations, dans l'administration des politiques publiques mais aussi dans la gestion des fonds publics. Cette autonomie largement assumée n'est que le fruit de la construction du fédéralisme européen. Les citoyens ont-ils été consultés ?

80 amendements ont été rédigés sur ce rapport, plus de la moitié par la CGT. Beaucoup ont été pris en compte, malheureusement les plus essentiels ont été refusés notamment celui sur la réforme de l'ISF ou encore celui sur la création de valeur et les salaires. Pour rappel, le patronat n'en a rédigé aucun. Le fond de ce document n'est résolument pas du côté des salariés et du progrès.

Pour ceux qui se targueraient du manque de propositions de la CGT, nous vous renvoyons d'ores et déjà vers nos fiches covid sur Onedrive.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Séance plénière du 12 Octobre 2020

ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom de la CGT

*Mr le Président du CESER,
Mr le Vice-président du Conseil Régional,
Mme la Rapporteuse,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

Concernant l'attractivité de notre Région, la CGT Centre Val de Loire rappelle qu'elle a formulé des propositions au travers d'un document intitulé « Pour vivre et travailler en Région Centre Val de Loire ».

L'attractivité c'est générer une curiosité, un intérêt, pour autrui.

L'attractivité c'est avoir des projets de vie faisant sens afin de convaincre de nouveaux habitants de s'installer, mais aussi de garder une partie des natifs de la Région.

L'attractivité c'est un cadre tissé de services publics, d'industries et de services pour répondre aux besoins des populations en jouant sur les atouts de notre Région.

L'attractivité c'est proposer un panel pertinent, et bien réparti, d'éléments culturels et sportifs structurants pour satisfaire la soif de savoir et d'épanouissement de chacune et chacun.

Des jeunes viennent étudier dans notre Région, mais ne s'y installent pas, faute d'une possibilité d'y exercer leur métier, car après des décennies de destruction de nombreuses filières industrielles par le capital il n'y a pas de place pour eux.

Ainsi, la CGT appelle, elle aussi, à sortir de la CAME. Sortir de la logique poudre aux yeux de la Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence, chère aux tenants du capital.

Car qu'est-ce que la compétitivité ? C'est faire travailler des esclaves et des enfants dans des conditions immondes, quand des adultes survivent dans le dénuement chez nous.

Qu'est-ce que l'attractivité dans une Région qui serait pour moitié en ruine ?

A quoi rime la métropolisation si ce n'est l'addition des misères et du profit à tout prix pour le capital aux dépens de départements entiers ?

Et que signifie le mot excellence s'il ne satisfait pas l'intérêt général commun, lui préférant en général les intérêts particuliers ?

La CGT rejoint, donc, l'appel à se sevrer de la CAME par la coopération. La coopération et non la concurrence ! Dans notre Région, certains maires avaient appelé dans la presse à l'avènement de méga agglomérations, non pas pour satisfaire les besoins des habitants, mais pour concurrencer Tours et Orléans, attitude condamnée par la CGT à l'époque.

La CGT insiste sur l'importance d'aller vers « le jour d'après », et pas au 18ème siècle comme le voudrait le MEDEF, avec des productions locales synonymes de vivre bien ensemble. La mise en place de filières complètes sera un levier important de vitalité de notre Région.

Pour conclure, la CGT approuve la coopération et le bien vivre ensemble, qui ne peuvent se conjuguer avec l'auto-entreprenariat ou les entreprises « zéro salariés » prônés par exemple par certaines grandes écoles et instituts nationaux.

Parce que le développement du territoire, dans la coopération, fait partie intégrante de ses revendications, la CGT votera favorablement le rapport.



JOURNÉE NATIONALE D'ACTION DES RETRAITÉS 17 NOVEMBRE 2020

A l'appel du « groupe des 9 », les retraités du Cher se sont rassemblés Mardi 17 Novembre devant la Préfecture. La participation a été modeste (une centaine) ; mais, bien sûr, la crainte de la COVID, pour des personnes « d'un certain âge », et la réticence à se déplacer et se rassembler, ont largement nui à une plus ample mobilisation ; d'autre part, il n'y avait qu'un rassemblement, départemental.

Les revendications portaient d'abord sur le niveau des retraites et pensions : aucune revalorisation digne de ce nom n'est intervenue depuis longtemps, ni n'est prévue prochainement. Et, malgré les engagements, les retraites complémentaires du privé ARRCO et AGIRC resteront bloquées pour cette année. La revendication minimale d'augmentation de 100 € par mois dès maintenant (rappel : la CGT exige 300 € ...) était exprimée pour cette journée du 17 Novembre.

Pour l'avenir, rien de rassurant : la réforme des retraites, à laquelle le gouvernement ne renoncera pas, entraînera forcément, mathématiquement une baisse, la valeur du point dépendant, entre autres, du P.I.B., lequel a baissé, nous annonce-t-on, de 8 à 10 % ...

Autre moyen de nous « faire les poches » (nous sommes des nantis, n'est-ce pas ?) : augmenter la C.S.G. et la C.A.S.A., sous prétexte de financer la « 5^{ème} branche » pour la perte d'autonomie. Cette 5^{ème} branche pour nous n'a pas lieu d'être, la perte d'autonomie étant un problème de santé, la branche maladie doit la prendre en charge. Cette 5^{ème} branche aura, en plus, comme effet de mettre à part une catégorie d'assurés sociaux, et d'ouvrir la porte aux assurances privées. Quant aux différentes tâches d'aide à domicile, elles devraient être assurées par des personnels de statut fonction publique hospitalière, dépendant de l'hôpital public, ou de fonction publique territoriale. Les retraités devront rester vigilants malgré les conditions difficiles de cette période, devant tous les mauvais coups et régressions sociales que ce gouvernement nous assène sous prétexte de la crise sanitaire.

**CE N'EST NI AUX RETRAITÉS, NI AUX SALARIÉS, NI AUX JEUNES,
NI AUX PRIVÉS D'EMPLOI,
DE PAYER LA CRISE DU CORONAVIRUS.**

À la suite du rassemblement, une délégation a été reçue en Préfecture, où, comme d'habitude, « on a pris note ... ».

Point d'humeur : à regretter : pour la préparation de cette journée, le « groupe des 9 » s'est réduit à 3 dans le Cher (CGT, FSU, FGR-FP). A quand le « groupe des 1 » ?!

D'autre part, « le Berry Républicain », dans ses éditions-papier des 16, 17 et 18 Novembre, a relaté notre action dans 3 articles (c'est un progrès...) mais en citant seulement la FSU et la FGR-FP ! On peut se demander ce que seraient les rassemblements et manifestations sans les 80 ou 90 % de syndiqués ou sympathisants CGT !

Gérard MELIN – Bureau de l'USR-CGT 18

Communiqué de presse INDECOSA-CGT

Interpellation aux parlementaires

Instauration d'un forfait patient urgences (FPU) : Une mesure discriminatoire qui doit être retirée du projet financement de la Sécurité Sociale.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Vous allez prochainement voter le Projet de financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2021.

Nous souhaitons attirer votre attention sur une mesure qui mettrait lourdement en cause notre modèle social et l'égalité de milliers de personnes devant l'universalité de notre système de santé. L'association de défense des usagers de la santé INDECOSA-CGT souhaite vous alerter et demande que vous refusiez cette disposition contraire aux valeurs de la République.

Au plus fort de la pandémie de Coronavirus, on nous a rabâché par médias interposés que le Président de la République avait compris le message sur la situation alarmante de notre système de santé et que des mesures fortes allaient être prises. Après plusieurs mois nous en sommes au même point :

Les lits de réanimations arrivent à saturation. Nous sommes redescendus au 3ème trimestre à moins de 5000 lits de réa alors qu'en Allemagne il y en a trois fois plus. Certains médicaments commencent à manquer et les personnels hospitaliers sont en tension. Beaucoup sont proches du burn-out.

Les espoirs suscités par le Ségur de la santé ont fait longs feux et rien n'a changé sur les intentions du **gouvernement de se désengager progressivement d'une politique publique de santé et de la faire payer aux usagers.**

La preuve vient d'être donnée par le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2021. Celui-ci prévoit la mise en œuvre, à compter du 1er janvier 2021, d'un « **forfait patient urgences** » (FPU) dû par tous les patients, à chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation.

Cette participation au montant forfaitaire qui devrait être défini par arrêté, remplacera l'actuel ticket modérateur qui constitue la part restant à la charge du patient après le remboursement de l'Assurance maladie. Il s'élève à 30 % du coût des soins

pour un passage aux urgences ne nécessitant pas d'hospitalisation et à 20 % au titre d'une hospitalisation. Ce **ticket modérateur** est généralement pris en charge par la complémentaire santé de l'assuré ou par l'assuré lui-même, si ce dernier n'est pas couvert par un contrat santé.

Quant aux personnes bénéficiant actuellement d'une exonération du ticket modérateur (femmes enceintes à partir du 6e mois de grossesse, assurés en invalidité aux 2/3 ou en affection de longue durée - ALD, etc.), elles devraient s'acquitter du « **forfait patient urgences** ».

Selon le Gouvernement, l'objectif de cette mesure votée l'an dernier et censée s'appliquer au 1er janvier 2021, est de désengorger les **urgences**. Elle va compléter la réforme du modèle de financement de ces structures.

Pour INDECOSA-CGT, les pouvoirs publics veulent dissuader les patients en situation de précarité qui ne peuvent pas avancer les frais médicaux de pousser la porte de l'hôpital. Par contre on omet de parler des pressions exercées sur ces patients par certains médecins libéraux par refus d'appliquer le tiers payant généralisé et ainsi éviter d'accueillir tous ces « indigents » dans leurs cabinets. Cette mesure va à l'encontre du code de santé publique sur l'égal accès aux soins pour tous et contredit ainsi « la charte de la personne hospitalisée ».

En tant qu'association agréée de défense des usagers de la santé, INDECOSA-CGT exige le retrait de cette mesure prévue au projet de financement de la Sécurité Sociale (PFLSS). Nous attirons l'attention des parlementaires qui voteraient cette mesure en l'état sur les conséquences désastreuses que cela engendrerait sur l'ensemble du territoire, et son impact négatif sur la santé de la population.

Pour INDECOSA-CGT, *Arnaud Faucon,*
Secrétaire nationale
Montreuil, le 7 octobre 2020

LES STAGES DEPARTEMENTAUX

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
<u>Niveau 2 - 1^{re} partie</u>	11 au 15 Octobre	Nicolas LEPAIN	1 ^{ère} partie ; la transformation du travail, le système capitaliste, construire le rapport de forces. 2 ^{ème} partie ; mondialisation, Europe, emploi industriel, services, services publics.	Tous les militants(es) qui ont suivi le Niveau 1.
<u>Niveau 2 - 2^{ème} partie</u>	22 au 26 Mars	Yann JOURNE		Tous les militants(es) ayant suivi le N 2, 1 ^{ère} partie.
<u>Animateur syndical</u>	A définir	A définir	Animer des réunions ou des stages syndicaux	Aux dirigeants des syndicats, des UL et des UD
<u>CoGiTiel</u> Union Départementale décentralisée dans les U.L.	10-11 & 12 Février à l'UD	J.P. BOURET	Formation à la gestion du fichier syndical à partir de l'outil informatique CGT : CoGiTiel	Les trésoriers et secrétaires à l'orga. et à la vie syndicale des syndicats et des UL.
<u>CHS CT Tronc commun</u>	7 au 11 Juin	Marie-Josée NIZON	Santé au travail. Rôle et mission du CHS CT. Analyse d'un accident du travail. La réglementation.	Les élus CHS-CT
<u>CHS ATMP - Harcèlement moral</u>	15 au 19 Novembre	Marie-Josée NIZON	Le Harcèlement	Elus CHSCT ayant suivi le tronc commun. Tous les syndiqués ayant fait le 1 ^{er} niveau.
<u>PRUDIS</u>	12 au 16 Avril	Marie-Josée NIZON.	A définir	Aux Conseillers Prud'hommes
<u>Conseillers Prud'hommes</u>	25 au 29 Janvier	Marie-Josée NIZON	Rédaction des jugements	Aux Conseillers Prud'hommes
<u>Organisation et vie Syndicale</u> <u>Politique Financière</u> (direction syndicale)	26 au 28 Mai		La syndicalisation, la vie syndicale et la politique financière dans le syndicat et à l'Union Locale.	Les secrétaires généraux, les secrétaires à l'organisation. et les trésoriers des syndicats et des UL.
<u>ECO - CSE</u>	21 au 25 Juin	Marie-Josée NIZON	Rôle économique et prérogatives du CE, sa gestion, les œuvres sociales.	Les élus au Comité d'Entreprise et les militants intéressés (ayant fait le Niveau 1)
<u>Communication</u>	25 au 29 Octobre	Patrick BAUDOIN	Aborder les différents modes de communication, mise en situation, usage de moyens vidéo.	Aux responsables de syndicat, élus et mandatés
<u>Stage INDECOSA CGT</u>	A définir	(Indecosa CGT 18)	Agir avec les consommateurs salariés	A toutes les militantes et les militants
<u>Stage CSE prise de mandat</u>	15 au 19 Mars 22 au 26 Novembre	Marie-Josée NIZON	Le CSE	Aux DS, candidats ou futurs candidats
<u>Formation de formateur</u>	A définir	A définir	Animer des stages syndicaux	Tous les militants(es) ayant suivi le N 2 complet.
<u>Défenseur syndical</u>	15 au 19 Février	Marie-Josée NIZON	Défense et accompagnement du salarié.	Les militantes(ts) désignées(és) comme défenseurs
<u>Journée CSE (transformation de la fonction publique et limitation du droit de grève)</u>	A définir	Yann JOURNE	Transposition du CSE à la fonction publique et limitation du droit de grève	A tous (privé et public)

Nous vous transmettons le programme des Unions Locales dans un prochain bulletin

& La maxime du mois &



**QUAND L'EGALITE N'EST PAS REELLE,
LA LIBERTE N'EST PAS VRAIE**

CONDORCET

SOUSCRIPTION 2020

de l'UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS CGT du CHER

* * * * *

REPARTITION DES LOTS

CHEQUE CADEAU de 150 €uros : 2846

CHEQUES CADEAUX de 100 €uros : 651 – 1926

CHEQUES CADEAUX de 45 €uros : 2580 – 3883 – 4271

CHEQUES CADEAUX de 30 €uros : 1851 – 2454 – 2488

CHEQUES CADEAUX de 20 €uros : 2417 – 2686 – 4643

APPAREILS MENAGERS : 247 – 1101 – 1466 – 2433 – 2552 – 3667 – 3870

OUTILLAGES : 362 – 2066 – 2424 – 2594

LIVRES G. SEGUY : 146 – 2581 – 2676 – 3959

LIVRES JP PAGE – JC VATAN : 1376 – 2711

CLES USB : 2533 – 2588 – 4666

FILETS GARNIS : 371 – 396 – 886 – 1041 – 1191 – 1670 – 1891 – 2438 – 2459 – 2482 – 2537 – 2716 –
2751 – 2871 – 3081 – 3626 – 4221 – 4356

Les billets dont les numéros se terminent par 2 ou 6 gagnent 1 lot

REPORT DISTRIBUTION LOTS (JANVIER 2021)

**Compte tenu des circonstances sanitaires
et les difficultés d'approvisionnement en lots,
ces derniers seront distribués, sur présentation du billet gagnant,**

**COURANT JANVIER
à l'UD-CGT du Cher - 8 Place Malus à BOURGES**

Merci de votre compréhension